



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

**Délibération du Conseil d'administration  
n° 2020 - 122  
Séance du 11 décembre 2020**

**Création du Diplôme Universitaire « Avenir-Sciences expérimentales » label Pareo**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés  
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents (en visioconférence et physiquement) : 25  
Nombre de membres représentés : 1*

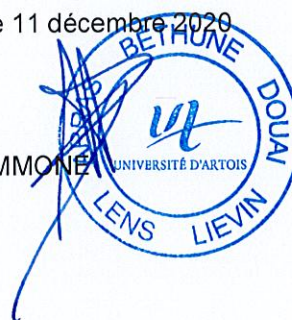
*Nombre de vote pour : 26  
Nombre de vote contre :  
Nombre d'abstentions :*

*Ce point a reçu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Formation et Vie Universitaire du 4 décembre 2020*

La création du Diplôme Universitaire « Avenir-Sciences expérimentales » label Pareo, tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 11 décembre 2020

Le Président,  
Pasquale MAMMONE



**SERVICE CENTRAUX**

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX  
Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37  
www.univ-artois.fr

**Diplôme Universitaire « Avenir - Sciences Expérimentales »  
Label PAREO**

**1.Etablissement porteur du projet**

Université d'Artois

**2.Représentant ayant délégation de signature et sa fonction.**

M. Frederic Boussemart

**3.Adresse électronique**

[frederic.boussemart@univ-artois.fr](mailto:frederic.boussemart@univ-artois.fr)

**4.Responsable du projet et sa fonction**

Mme Pietra Candella, Maître de Conférences à l'UFR de sciences

**5.Téléphone (fixe et portable)**

**6.Adresse électronique**

**7.Présentation de la formation : intitulé / descriptif / organisation pédagogique (15 lignes maximum)**

Le Diplôme Universitaire « Avenir - Sciences Expérimentales » permet aux étudiants en difficulté de retravailler les bases dans tronc commun composé d'UE transversales, de mieux appréhender leur projet personnel et professionnel par le biais de deux UE spécifiques, et enfin, de préparer leur réorientation en choisissant un bloc disciplinaire spécifique en lien avec leur projet personnel.

Une première partie d'enseignement de « tronc commun » se déroule de septembre à novembre dans le but de retravailler les bases et d'entamer une réflexion sur le projet personnel de chaque étudiant. Cette partie se termine par un stage non obligatoire de deux semaines (découverte du milieu de l'entreprise). Ce stage, qui peut être remplacé par l'étude d'un métier ou d'un secteur d'activité, fait l'objet de la rédaction d'un rapport et d'une présentation orale.

Une deuxième partie dite « de spécialisation » débute après le premier stage et se termine en février ou mars. Deux parcours sont proposés : un parcours « sciences » dont l'objectif est une poursuite d'études en première année de licence ou vers des BTS (opticien lunetier, radiologie etc.), et un parcours « santé » dont l'objectif est une poursuite d'études en études de santé (IFSI, BTS sanitaire et social par exemple).



Un deuxième stage, obligatoire et d'une durée minimale de 6 semaines, doit être réalisé entre mars et mai. Il fait également l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance orale.

#### **8.Nombre de places créées sur Parcoursup pour la rentrée**

12

#### **9.Tronc commun : volume horaire /**

Le tronc commun compte 80 heures d'enseignement de septembre à novembre.

Il est composé des UE suivantes :

UE1 : Anglais : 20 heures

UE2 : Informatique d'usage (incitation à la certification PIX) : 20 heures

UE3 : Projet Voltaire : 10 heures

UE4 : Construction du projet professionnel : 30 heures

#### **10.Parcours : nombre de parcours proposés**

2

#### **11.Détail parcours 1 : intitulé du parcours / volume horaire / enseignements.**

Parcours « sciences » :

UE10 : Aide à l'orientation : 20 heures

UE11 : Bases d'anatomie humaine : 25 heures

UE12 : Mathématiques : 25 heures

UE13 : Physique : 25 heures

UE14 : Chimie : 25 heures

#### **12.Détail parcours 2 : intitulé du parcours / volume horaire / enseignements (5 lignes environ)**

Parcours « santé » :

UE20 : Aide à l'orientation : 20 heures

UE21 : Bases de biologie cellulaire : 25 heures

UE22 : Bases d'anatomie et physiologie humaine : 25 heures

UE23 : Les molécules du vivant : 25 heures

UE24 : Notions d'hérédité et information génétique : 25 heures

#### **13.Accompagnement à l'orientation**

L'accompagnement à l'orientation comprend deux parties distinctes. Lors du tronc commun, 30 heures sont consacrées à la construction du projet



professionnel. Il se compose de mini-conférences : présentation des métiers liés aux sciences d'une part, et des métiers liés à la santé et au social d'autre part. Il comprend également un travail d'accompagnement et d'aide dans le choix du parcours de spécialisation.

Lors du parcours de spécialisation 20 heures d'aide à l'orientation sont à nouveau prévues. Elles ont pour but d'accompagner chaque étudiant dans le choix de ses candidatures, dans l'aide à la constitution de ses dossiers etc. Les heures de construction du projet professionnel et d'aide à l'orientation sont réalisées pour l'essentiel par les personnels du service « Cap Avenir » (service chargé de l'aide à l'orientation des lycéens et des étudiants au sein de notre université).

#### **14. Période d'immersion en entreprise / Découverte du monde professionnel**

Nous prévoyons deux périodes de stage : deux semaines à l'issue du tronc commun, et six semaines minimum à l'issue du parcours de spécialisation. La période de stage permet aux étudiants de découvrir le monde professionnel et de se confronter aux réalités d'un métier. Les choix d'entreprise doivent se faire en lien avec leur projet professionnel et les aider à effectuer un choix éclairé d'orientation. Le stage a également pour but de renforcer la motivation des étudiants dans la poursuite de leurs études.

#### **15. Partenariats (avec des lycées, centres de formation, entreprises, associations, etc.).**

Pour le moment aucun partenaire n'est encore clairement identifié, mais un partenariat avec des IFSI et des BTS sanitaire et social est envisagé.

#### **16. Projets d'engagement.**

#### **17. Compétences visées à l'issue de la formation (10 lignes maximum) Réponse requise.**

On peut classer les compétences visées en cinq grandes familles :

- **Compétences du socle commun** : maîtrise du français, expression écrite et orale, communication écrite et orale en anglais, mise à niveau en informatique.
- **Compétences relatives à la construction du projet d'études** : savoir s'informer, connaître les outils de la communication, se confronter aux réalités du monde professionnel (stage).
- **Compétences en méthodologie de travail universitaire** : savoir apprendre, organiser son travail, prendre des notes.

- **Compétences spécifiques au parcours « sciences »** : capacité à analyser, poser une problématique, mener un raisonnement, maîtrise des compétences théoriques et expérimentales attendues en physique, chimie, sciences de la vie et mathématiques.
- **Compétences spécifiques au parcours « santé »** : compétences théoriques et expérimentales en vue d'une poursuite d'études en école d'infirmière ou en BTS sanitaire et social.

### **18. Composition de l'équipe pédagogique**

L'équipe est composée de 4 Enseignants-chercheurs, 2 PRAG, 1 vacataire professionnel, 2 vacataires du second degré

### **19. Montant des droits d'inscription**

170€

### **20. Lieu de la formation (si différent de l'adresse du siège de l'établissement porteur).**

### **21. Date d'ouverture de la formation.**

1<sup>er</sup> septembre 2021